

CONVOCATION – Session 2025

EXAMEN PARTIEL

DESSINATRICE EN CONSTRUCTION MICROTECHNIQUE CFC DESSINATEUR EN CONSTRUCTION MICROTECHNIQUE CFC

Chef-expert :

Monsieur **Thierry BAUME**
Rue des Jeanneret 35
2400 Le Locle
Tel : 032 886 33 48
Courriel : thierry.baume@rpn.ch

TÉLÉPHONES PORTABLES

Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables (natels) ou tout autre moyen de communication à ondes courtes, nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens.

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Vous devez vous présenter à l'examen partiel avec un PC portable comprenant le logiciel de CAO/DAO utilisé usuellement par votre entreprise. Assurez-vous que vous ayez bien accès en totalité au logiciel en dehors du réseau de l'entreprise. **Le PC devra pouvoir communiquer au moyen d'un port USB car les données fournies et les réponses des candidats sont transmises par clé USB.** Si votre entreprise utilise le logiciel « Inventor » d'Autodesk, il n'est pas nécessaire d'avoir un PC portable.

12 juin 2025 De 08h00 à 12h15 et De 13h30 à 15h30 13 juin 2025 De 08h30 à 11h15 Salle 326 CPNE-TI Rue Klaus 1 2400 Le Locle	EXAMEN PARTIEL Travail pratique prescrit (TPP)	Candidat-e-s : • NE.23.0690 • NE.23.0470 Experts surveillants : • Kardan Hossein • Baume Thierry
---	---	---

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les candidat-e-s seront informé-e-s de la réussite ou éventuellement de l'échec de leurs examens au cours d'une réunion organisée par la commission chargée de la préparation et de la surveillance des procédures de qualification.

La date et le lieu de cette séance seront communiqués aux candidat-e-s à l'issue des examens. Toutefois, nous signalons que cette communication sera faite sous toutes réserves, la décision ne pouvant être définitive que lorsque le service des formations postobligatoires et de l'orientation aura procédé aux différents contrôles.

Pour les candidat-e-s neuchâtelois-es, la décision d'échec sera notifiée par lettre recommandée.

Office des apprentissages
Pôle Technique – Bâtiment - Alimentation

Annexe

- liste des candidat-e-s
- guide pour les procédures de qualification du canton de Neuchâtel

Distribution

- aux candidat-e-s
- aux expert-e-s et aux membres de la CEFA
- au CPNE-TI
- au SFP-JU